

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

~o O o~

L'an deux mille vingt, le neuf juin à dix-neuf heures le conseil municipal, dument convoqué, le trois juin s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ronan FLEHO, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

### **PRESENTS :**

M. Ronan FLEHO, Mme Céline GOEURY, M. Marc JOKIEL, Mme Florence BRET-PAULY, M. Jean-François LAVILLE, Mme Agnès BARLET, Mme Anne BIRAULT, M. Vincent MICHELET, M. Victor MALDONADO, Mme Sandrine PHILIP, M. Nicolas de BODGANOFF, Mme Catherine SAPIN, M. Stéphane ROUVROY, Mme Charlotte LAIZET, M. Antoine FRITZ, Mme Prisca DUCASSE, M. Ludovic LASTENNET, Mme Béatrice FANGILLE, M. Jérôme VERSCHAVE, Mme Stéphanie ROUS, M. Jean-Christophe SAURIAC, Mme Sylvie ESCOFFIER, M. Jean-Claude POINTET.

**Secrétaire de séance :** Catherine SAPIN

~o O o~

M. Jean-François LAVILLE n'a pas été présent lors de la délibération N°2020-30.

M. Jérôme VERSCHAVE n'a pas été présent lors des délibérations N°2020-10, N°2020-32, N°2020-33, N°2020-34, N°2020-35, N°2020-36, N°2020-37.

~o O o~

### **N° 2020/10 OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à M. le Maire l'ensemble des délégations suivantes prévues par l'article L 2122-22 du CGCT,

Décide, à la majorité des membres présents soit 18 voix ;

M. le Maire est chargé, par délégation du Conseil municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans la limite de 100 000 € fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour un taux maximum de 5% et une durée maximale de 20 ans et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code à la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-mers dans le cadre des compétences transférées ;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les domaines de l'urbanisme ou les conflits relevant de la gestion du personnel ;
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal ;
- 17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € autorisé par le conseil municipal.

**Pour : 18 voix**  
**Contre :**  
**Abstention : 4**

~o O o~

## **N° 2020/11 OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES**

La liste suivante présentée par M. le maire a été soumise au vote au conseil municipal au scrutin secret et a été élue.

<b>Qualité</b>	<b>Nom</b>
<b>Conseillers délégués</b>	<b>Anne BIRAULT</b> conseillère déléguée à la vie scolaire et à la vie associative <b>Nicolas DE BOGDANOFF</b> conseiller délégué à la proximité et aux quartiers <b>Béatrice FANGILLE</b> conseillère déléguée à la mobilité <b>Charlotte LAIZET</b> conseillère déléguée à la gestion des risques naturels et aux coopérations intercommunales <b>Ludovic LASTENNET</b> conseiller délégué au commerce et à l'artisanat <b>Victor MALDONADO</b> conseiller délégué à l'urbanisme et au droit des sols <b>Vincent MICHELET</b> conseiller délégué au patrimoine bâti et aux infrastructures <b>Sandrine PHILIPP</b> conseillère déléguée à l'animation et aux projets culturels <b>Stéphane ROUVROY</b> conseiller délégué aux projets intercommunaux <b>Catherine SAPIN</b> conseillère déléguée au paysage et à l'environnement

**Présents : 23 votants**  
**Pour : 18**  
**Blancs : 0**  
**Nul : 0**  
**Abstention : 5**

M. Jérôme VERSCHAVE prend la parole et expose que le vote hier soir à la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-mers n'a pas abouti à un vote en faveur de Latresne qui a obtenu 7 voix. Le maire de Quinsac a été réélu Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

M. le maire indique que l'élection de 2014 avait conduit au même résultat pour la précédente candidature de Latresne.

~o O o~

## **N° 2020/12 OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, et avec 18 voix pour, le Conseil municipal décide :

Vu l'article L 2123-23 du CGCT ;

Considérant le taux applicable pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants. (Population de référence : population totale soit 3 643 habitants)

<b>Maire</b>	Taux applicable maximum* : 55%	Montant mensuel brut maximum : 2 139.17 €
--------------	--------------------------------	---

Vu l'article L 2123-24 du CGCT ;  
 Considérant le taux applicable pour les communes 3 500 à 9 999 habitants.

<b>Adjoints X 5</b>	Taux applicable maximum* : 22%	Montant mensuel brut maximum : 855.67 €
-------------------------	--------------------------------	---

Vu l'article L 2123-24-1 du CGCT ;  
 Considérant le taux applicable pour les communes 3 500 à 9 999 habitants.

Considérant l'article 78 de la loi n°2002-276 qui stipule que toute délibération concernant les indemnités de fonctions d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

A partir du 27 mai 2020, les indemnités des élus se répartissent de la façon suivante :

**Clé de répartition des indemnités des élus**

<b>Qualité</b>	<b>Nom</b>	<b>Indemnité mensuelle brute</b>	
Maire	M. Fleho Ronan	1 490,03 €	38.31%
Adjoints	Mme Goeury Céline	684.92 €	17.61%
	M. Jokiel Marc	684.92 €	17.61%
	Mme Pauly Florence	684.92 €	17.61%
	M. Laville Jean-François	684.92 €	17.61%
	Mme Barlet Agnès	684.92 €	17.61%
Conseillers délégués	Anne Birault	300,26 €	7.72%
	Nicolas de Bogdanoff	150,13 €	3.86%
	Béatrice Fangille	150,13 €	3.86%
	Charlotte Laizet	150,13 €	3.86%
	Ludovic Lastennet	150,13 €	3.86%
	Victor Maldonado	150,13 €	3.86%
	Stéphane Rouvroy	150,13 €	3.86%
	Sandrine Philipp	150,13 €	3.86%
	Catherine Sapin	150,13 €	3.86%
<b>TOTAL</b>		<b>6 417,52 €</b>	

M. le maire indique qu'en nommant 5 adjoints au lieu de 6 comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, l'enveloppe potentiellement mobilisable pour les indemnités de fonctions des élus a été diminuée de plus de 10 000 € sur cette mandature.

~o O o~

NB : La délibération concernant l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres n'a pas été transmise en Préfecture et devra être reprise lors d'un prochain conseil municipal pour un vice de procédure (lors de la proclamation des résultats, le scrutin proportionnel devait s'appliquer).

M. Jérôme VERSCHAVE déplore que des contacts n'aient pas pu être pris avec la majorité avant le conseil municipal afin d'expliciter le déroulement de la séance et présenter les délibérations.

M. le Maire rappelle que l'opposition a fait un recours auprès du contrôle de légalité de la Préfecture de Gironde mettant en cause la légalité de l'élection du maire et de l'élection des adjoints. En s'opposant frontalement de la sorte sur le terrain de la légitimité, il indique que l'opposition fait plutôt preuve d'une défiance totale vis-à-vis de la majorité et qu'elle démontre clairement son intention de ne pas vouloir travailler en coopération.

~o O o~

#### **N° 2020/13 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA CAISSE DES ECOLES**

	<b>Caisse des Ecoles</b>
1	R. FLEHO
2	A. BIRAULT
3	A. BARLET

**Pour : 18 voix**  
**Abstention : 5 voix**

~o O o~

#### **N° 2020/14 OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.**

Proposition au Conseil Municipal de fixer à 13 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu que 7 membres émaneront du Conseil municipal, les 6 personnalités extérieures seront désignées par le Maire.

**Pour : 18 voix**  
**Abstention : 5 voix**

~o O o~

#### **N° 2020/15 OBJET : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Après lecture par M. le Maire des conditions de désignation des membres du CCAS et dépôt des candidatures suivantes :

**Liste 1 :**

CCAS 13 membres 7 mairie
A. BARLET
B. FANGILLE
A. FRITZ
P. DUCASSE
C. SAPIN
N. BOGDANOFF (DE)

**Liste 2 :**

CCAS 13 membres 7 mairie
S. ROUS

Après vote au scrutin secret, les membres suivants sont élus :

CCAS 13 membres 7 mairie
D. BARLET
E. FANGILLE
B. FRITZ
P. DUCASSE
F. SAPIN
S. ROUS

<p><b>Présents : 23 votants</b>  <b>Liste A. BARLET : 18 voix</b>  <b>Liste S. ROUS : 4 voix</b>  <b>Nul : 1</b></p>
--

~0 0 0~

Jérôme VERSCHAVE indique qu'il n'est pas possible pour la majorité de figer les votes à l'unanimité et qu'il faut travailler avec l'opposition.

L'opposition demande une suspension de séance de 5 minutes qui est accordée par M. le Maire.

~0 0 0~

**N° 2020/16 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DU SIEA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ADDUCTION D'EAU ET L'ASSAINISSEMENT)**

Deux listes ont présenté les candidats suivants :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SIEA	Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau et l'Assainissement	2	M. JOKIEL F. BRET-PAULY	2	V.MALDONADO S. ROUVROY

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SIEA	Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau et l'Assainissement	2	JC. POINTET JC. SAURIAC	2	S. ROUS S. ESCOFFIER

Après vote au scrutin secret, le dépouillement a donné lieu aux résultats suivants.

**Sont élus avec 18 voix la liste ci-après :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SIEA	Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau et l'Assainissement	2	M. JOKIEL F. BRET-PAULY	2	V.MALDONADO S. ROUVROY

<b>Présents : 23 votants</b> <b>Liste M. JOKIEL : 18 voix</b> <b>Liste JC. POINTET : 5 voix</b>
---

~o O o~

Demande de l'opposition pour savoir combien il y a d'élus par organisme. M. le Maire en fait la lecture et rappelle que les informations sont disponibles sur le site internet de la mairie et que le travail de préparation du conseil n'a pas été effectué par l'opposition. Demande de l'opposition d'une suspension de séance pour se concerter. Une suspension de séance de 5 minutes est accordée par M. le Maire.

~o O o~

**N° 2020/17 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DU SDEEG (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE)**

**Deux listes ont présenté des candidats :**

**Liste 1 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SDEEG	Syndicat Départemental d'Energie Électrique de la Gironde	1	C. LAIZET	1	P. DUCASSE

**Liste 2 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SDEEG	Syndicat Départemental d'Energie Électrique de la Gironde	1	S. ESCOFFIER	1	JC. POINTET

Après vote au scrutin secret, le dépouillement a donné lieu aux résultats suivants.  
La liste suivante est élue :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SDEEG	Syndicat Départemental d'Energie Électrique de la Gironde	1	C. LAIZET	1	P. DUCASSE

<p>Présents : 23 votants Liste C. LAIZET : 18 voix Liste S. ESCOFFIER : 5 voix</p>
--

~o O o~

**N° 2020/18 OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL ETUDES ET PREVENTION DES RISQUES ET CARRIERES ET FALAISES 33 (EPRCF33)**

Les candidats suivants se sont présentés :

**Liste 1 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
EPRCF33	Syndicat intercommunal études et prévention des risques carrières et falaises de Gironde	1	V. MALDONADO	1	F. BRET-PAULY

**Liste 2 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
EPRCF33	Syndicat intercommunal études et prévention des risques carrières et falaises de Gironde	1	S. ESCOFFIER	1	JC. POINTET

Après vote au scrutin secret, le dépouillement a donné lieu aux résultats suivants.

Sont élus avec 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
EPRCF33	Syndicat intercommunal études et prévention des risques carrières et falaises de Gironde	1	V. MALDONADO	1	F. BRET-PAULY

<b>Présents : 23 votants</b> <b>V. MALDONADO : 18 voix</b> <b>F. BRET-PAULY : 18 voix</b> <b>S. ESCOFFIER : 5 voix</b> <b>JC. POINTET : 5 voix</b>
--

~o O o~

## N° 2020/19 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DE L'ASSOCIATION AEROCAMPUS AQUITAINE

Les candidats suivants se sont présentés :

**Liste 1 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
	Association Aérocampus Aquitaine	1	R. FLEHO	1	L. LASTENNET

**Liste 2 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
	Association Aérocampus Aquitaine	1	JC. SAURIAC	1	S. ESCOFFIER

Sont élus par 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
	Association Aérocampus Aquitaine	1	R. FLEHO	1	L. LASTENNET

<b>Présents : 23 votants</b> <b>R. FLEHO : 18 voix</b> <b>L. LASTENNET : 18 voix</b> <b>JC. SAURIAC : 5 voix</b> <b>S. ESCOFFIER : 5 voix</b>
---

~o O o~

## N° 2020/20 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DE LA MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE

Les candidats suivants se sont présentés :

### Liste 1 :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
	Mission Locale des Hauts de Garonne	1	A. BARLET	1	B. FANGILLE

### Liste 2 :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
	Mission Locale des Hauts de Garonne	1	S. ROUS	1	JC. SAURIAC

Sont élus par 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
	Mission Locale des Hauts de Garonne	1	A. BARLET	1	B. FANGILLE

<p>Présents : 23 votants BARLET : 18 voix FANGILLE : 18 voix S. ROUS : 5 voix JC. SAURIAC : 5 voix</p>
--

~o O o~

## N° 2020/21 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES PERIURBAINES RURALES

Se sont présentées les candidates suivantes :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
	Association des Communes Périurbaine Rurales	1	C. GOEURY

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
	Association des Communes Périurbaine Rurales	1	S. ESCOFFIER

Est élue avec 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
	Association des Communes Périurbaine Rurales	1	C. GOEURY

Présents : 23 votants  
C. GOEURY : 18 voix  
S. ESCOFFIER : 5 voix

~o O o~

## N° 2020/22 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DE L'ASSOCIATION DES PALUS DE LATRESNE

Les candidats suivants se sont présentés :

### Liste 1 :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	
ASA des Palus	Association des Palus	3	JF. LAVILLE C. SAPIN R. FLEHO	3	B. FANGILLE A. FRITZ N. DE BOGDANOFF

### Liste 2 :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	
ASA des Palus	Association des Palus	3	S. ESCOFFIER JC. POINTET JC. SAURIAC	3	S. ROUS J. VERSCHAVE -

Sont élus avec 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	
ASA des Palus	Association des Palus	3	JF. LAVILLE C. SAPIN R. FLEHO	3	B. FANGILLE A. FRITZ N. DE BOGDANOFF

Présents : 23 votants  
JF. LAVILLE : 18 voix  
C. SAPIN : 18 voix  
R. FLEHO : 18 voix  
B. FANGILLE : 18 voix  
A. FRITZ : 18 voix  
N. DE BOGDANOFF : 18 voix  
S. ESCOFFIER : 5 voix  
JC. POINTET : 5 voix  
JC. SAURIAC : 5 voix  
S. ROUS : 5 voix  
J. VERSCHAVE : 5 voix

**N° 2020/23 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DU COLLEGE DE LATRESNE**

Les candidats suivants se sont présentés :

**Liste 1 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
Collège de Latresne	Collège de Latresne Camille Claudel	2	A. BIRAULT A. BARLET

**Liste 2 :**

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
Collège de Latresne	Collège de Latresne Camille Claudel	2	S. ROUS J. VERSCHAVE

Sont élus par 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
Collège de Latresne	Collège de Latresne Camille Claudel	2	A. BIRAULT A. BARLET

<p>Présents : 23 votants  A.BIRAULT : 18 voix  A.BARLET : 18 voix  S. ROUS : 5 voix  J. VERSCHAVE : 5 voix</p>
--

**N° 2020/24 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DU CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Deux candidates se sont présentées :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
CNAS	Comité national d'action sociale pour les personnels des collectivités territoriales	1	S. PHILIP

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
CNAS	Comité national d'action sociale pour les personnels des collectivités territoriales	1	S. ROUS

Est élue avec 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
CNAS	Comité national d'action sociale pour les personnels des collectivités territoriales	1	S. PHILIP

<b>Présents : 23 votants</b> <b>S. PHILIP : 18 voix</b> <b>S. ROUS : 5 voix</b>
---

~o O o~

## N° 2020/25 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DE LA CLIS DE BEGLES CLOS DE HILDE (USINE DE TRAITEMENT DES DECHETS)

Les candidats suivants se sont présentés :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
CLIS de Bègles	Usine traitement déchets	1	P. DUCASSE

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
CLIS de Bègles	Usine traitement déchets	1	JC. POINTET

Est élue avec 18 voix :

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom
CLIS de Bègles	Usine traitement déchets	1	P. DUCASSE

**Présents : 23 votants**  
**P. DUCASSE : 18 voix**  
**JC. POINTET : 5 voix**

~o O o~

## **N° 2020/26 OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le candidat suivant s'est présenté et a été élu par 23 voix.

Organismes ou syndicats		Titulaires	
Dénomination	Nombre	Nom	
Correspondant défense	1	J. VERSCHAVE	

**Présents : 23 votants**  
**J. VERSCHAVE : 23 voix**

~o O o~

M. Jérôme VERSCHAVE remercie pour ce vote et une suspension de séance de 5 minutes est accordée par le Maire sur demande de M. Jérôme VERSCHAVE.

~o O o~

M. le Maire explique que le budget est présenté aux conseillers municipaux. Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) a déjà fait l'objet d'un vote sous la précédente mandature le 17 février 2020. Le budget soumis au vote n'a rien de caché. Le document du budget a été au préalable transmis dans son intégralité aux conseillers. Le fonctionnement est proche de celui de 2019. La situation financière est saine et la gestion a été prudente. Le budget présente un confortable excédent de fonctionnement bien supérieur à celui de la Communauté de communes qui a pourtant un budget supérieur. Le taux de taxes propose à l'approbation des conseillers municipaux est identique à 2019. A noter qu'avec la crise sanitaire, le vote de ce budget intervient à mi-année. Nous avons de nombreuses interrogations sur l'impact à venir de la crise au niveau social et économique.

Jérôme VERSCHAVE explique que le vote des taux avant la présentation du programme d'investissement lui pose problème dans la mesure où des éléments sont manquants pour juger

d'autant que les bases augmentent chaque année. Le document fourni est indigeste et peu de temps pour l'étudier conduira l'opposition à s'abstenir.

M. le maire convient de cet état de fait concernant les votes des taux de taxes et présentera le détail des investissements prévus au budget. Cependant, la loi est ainsi faite. Pour ce qui est de l'information, le DOB et toutes les informations sont disponibles et consultables.

(A noter que de manière dérogatoire et à case de la crise sanitaire, le vote des taux est requis au 7 juillet 2020, quand les votes des budgets peuvent intervenir jusqu'au 31 juillet 2020. Sans vote des taux au 7 juillet, ceux de 2019 s'appliqueront automatiquement).

~o O o~

## N° 2020/27 : TAUX DE TAXES 2020

### Taux et produits des impôts 2020

	Bases	Taux 2019	Produit en €
Taxe d'habitation	6 375 000	12.88%	821 100
Taxe sur le Foncier bâti	4 825 000	20.22%	975 615
Taxe sur le Foncier non bâti	39 000	53.09%	20 705
<b>Total</b>	<b>11 239 000</b>		<b>1 817 420 €</b>

Pour : 18 voix  
Abstention : 5 voix

~o O o~

## N° 2020/28 : SUBVENTION AU CCAS 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** le versement d'une subvention de 0 € au CCAS.

Votants : 23  
Pour : 18 voix  
Abstention : 5 voix

~o O o~

## N° 2020/29 OBJET : SUBVENTION À LA CAISSE DES ECOLES 2020

Après en avoir délibéré et avec 18 voix pour, le Conseil Municipal **DECIDE** le versement d'une subvention de 62 684.57 € à la Caisse des Ecoles de Latresne.

Les crédits seront inscrits au compte 65 7361 du budget primitif 2020 de la Commune.

Votants : 23  
Pour : 18 voix  
Abstention : 5 voix

~o O o~

## N° 2020/30 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Après en avoir délibéré, et à *l'unanimité* des membres présents et votants, le Conseil Municipal **DECIDE** de verser aux associations présentant un intérêt communal des subventions comme il apparaît dans le tableau ci-après.

**NB : Les subventions déjà mandatées durant le confinement et la crise du coronavirus qui ont fait l'objet d'un versement avec un certificat administratif sont intégrées et reprises au BP 2020 au compte 6574.**

M. le maire explique des subventions ont été versées durant le confinement notamment aux associations qui ont des salariés afin de les soutenir.

M. le maire précise qu'un bilan sera fait en septembre avec chacune des associations afin de voir quels sont leurs réels besoins. Une décision modificative sera possible dans le cadre d'un second vote de budget de soutien aux associations.

Jérôme VERSCHAVE salue cette initiative et indique la nécessité d'une remise à plat des liens avec les associations en septembre afin de les faire progresser dans leur rôle de lien social.

### Budget primitif 2020 - Subventions aux associations

	BP 2020	Déjà versée
SOCIETE ARCH. ET HIST. DU CANTON DE CREON	100,00	
Association TRESNAIS AU JARDIN - LES JARDINS PARTAGES DE LATRESNE	200,00	
Association TENNIS CLUB TRESNAIS DE LATRESNE	1 000,00	1 000,00
Association RONDEAU BORDELAIS GROUPE FOLKLORIQUE	600,00	
Association LES SUR VOLTES DE LATRESNE CCBCT	400,00	
Association LATRESNE MODEL S CLUB	250,00	
Association LA BOULE DES COTEAUX TRESNAIS	400,00	
Association L'ATELIER DE POTERIE	750,00	
Association L ESPERLUETTE & CIE	300,00	
Association L ART DE LA FUGUE ECOLE DE MUSIQUE	10 500,00	10 500,00
Association KIDILI	250,00	
Association JUDO CLUB TRESNAIS	1 300,00	1 300,00
Association JEUNE CONFEDERATION TOMODACHI	700+1500	2 200,00
Association JAZZ 360	750,00	750,00
Association DANSE ET FORM ATTITUDE	3 500,00	3 500,00
Association COMITE DES FETES - LATRESNE EN FETE	1 000,00	
Association CLUB JEAN BALDE	500,00	
Association ASS DES PARENTS ELEVES DE LATRESNE	1 000,00	
Association ASS AGREE PECHE PISCICULTURE V PIMPINE	500,00	
Association ACPG CATM	500,00	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>26 000,00</b>	<b>19 250,00</b>
non affecté	200,00	
<b>TOTAL AU BP</b>	<b>26 200,00</b>	

dont 1500€ exceptionn  
déjà votée en février

Les personnes intéressées sont sorties au moment du vote. (M. Jean-François LAVILLE).

Les crédits seront inscrits au budget communal chapitre 65 (Compte 6574).

<b>Votants : 22</b> <b>Pour : 22 voix</b>
--

~o O o~

M. le maire détaille le budget primitif et rappelle qu'il n'y a pas de hausse des taux de taxes en 2020. Il n'y aura pas de recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. Des études sont budgétisées et seront réalisées par le Syndicat des carrières sur trois ans et portent sur le plateau où le risque carrières impacte près de 200 maisons ce qui permettra d'avoir un état précis. Le Département de Gironde et le fonds Barnier subventionne ces études. Les chantiers importants suivants sont budgétisés pour la voirie : 190 K€ pour le Chemin du Souquet entre l'EHPAD et les logements de Tanesse. Décalage du panneau d'agglomération du Rond-point du 5 décembre au Rond-point des 4 murs (stop fruit) afin que la Seleyre soit pleinement intégrée au centre-ville.

Rue de l'Eglise, Chemin de la Matte réfection des enrobés et de l'éclairage avec une participation de la Métropole dans la mesure où cette voie est limitrophe de Bouliac.

Des acquisitions de terrains sont également prévues.

Pour les bâtiments : la délocalisation des ateliers municipaux libèrera de l'espace au Castéra, qui constituera le projet de la mandature. Des travaux seront par ailleurs faits au restaurant scolaire.

M. Jean-Claude POINTET demande si un schéma directeur des eaux pluviales est prévu.

Mme Sylvie ESCOFFIER questionne les créations de bassins de rétention au coup par coup. Un schéma directeur des eaux pluviales devait être réalisé depuis les années 2000. Concernant le bassin de Salvy, Mme Sylvie ESCOFFIER demande des précisions car une zone pavillonnaire est prévue dans le PLU.

M. le maire précise que la zone sera classée en N. Mme Sylvie ESCOFFIER s'interroge sur le projet retenu pour le lotissement Jean-Saint-Marc qui ne correspond pas au projet végétal proposé par le CAUE et qui conduit à une imperméabilisation accrue des sols et le ruissellement des eaux pluviales.

M. le maire argue que les riverains, après concertation, ont refusé le projet végétal du CAUE. Mme Sylvie ESCOFFIER indique que les élus doivent faire œuvre de pédagogie auprès des habitants.

Mme Sylvie ESCOFFIER questionne sur le mur de soutènement du cimetière qui nécessite des travaux à faire très vite. M. le maire indique qu'une étude est nécessaire au préalable et qu'elle est budgétisée à hauteur de 5 000 €.

## **N° 2020/31 : BUDGET PRIMITIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Latresne, le Budget Primitif 2020 tel qu'il lui a été présenté par M. Ronan FLEHO, Maire.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<b>Votants : 23</b> <b>Pour : 18 voix</b> <b>Abstention : 5 voix</b>
--

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>3 204 928,42 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	<b>2 045 907,69 €</b>

M. Jérôme VERSCHAVE s'excuse car il doit quitter le conseil municipal.

~o O o~

**N° 2020/32 OBJET : FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2019 (F.D.A.E.C.) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GIRONDE**

M. le maire présente la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du F.D.A.E.C. concernant la réfection de la chaussée et des trottoirs de la Rue Jean Saint-Marc

**Plan de financement**

<b>Coût de l'opération H.T.</b>	<b>145 351.50 €</b>
<b>T.V.A (20%)</b>	<b>29 070.30 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174 421.80 €</b>

<b>F.D.A.E.C</b>	<b>17 080.00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>157 341.80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174 421.80 €</b>

<b>Votants : 22</b>
<b>Pour : 18 voix</b>
<b>Abstention : 4</b>

~o O o~

**N°2020/33 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE D.E.T.R – PROJET DE SECURITE POLE DE CENTRALITE CHEMIN DU SOUQUET**

**AMENAGEMENT DE BOURG AYANT POUR OBJET D'AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE PAR LA REALISATION D'AMENAGEMENT ROUTIER**

Le projet d'aménagement du Chemin du Souquet a pour objet d'améliorer la sécurité routière par la réalisation d'une voie à sens unique entre l'EHPAD des Augustins et les logements situés à Tanesse.

## PLAN DE FINANCEMENT

RECETTES	Montant HT	%
<b>Aides publiques (2)</b>		
Union européenne	0,00	
Etat (à détailler ci-dessous)		
- DETR	49 695,00	30,00%
-6:6DSIL	0,00	
-		
-		
Conseil régional	0,00	
Conseil départemental	0,00	0,00%
Commune ou groupement de communes (3)		
-		
-		
Etablissements publics (3)	0,00	
-		
-'		
-'		
-		
-		
<b>Autres y compris aides privées (3):</b>		
-		
-		
-		
<b>Sous-total :</b>	49 695,00	30,00%
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
- fonds propres	115 955,00	70,00%
- emprunts		
- crédit-bail		
- autres (4):		
-		
<b>Sous-total :</b>	115 955,00	70,00%
<b>TOTAL (4)</b>	<b>165 650,00</b>	<b>100,00%</b>

<p><b>VOTANTS : 22</b>  <b>Pour : 17 voix</b>  <b>Abstention : 4 voix</b></p>
---

~o O o~

### **N°2020/34 EXTENSION DE LA ZONE BLEUE A LA PLACE DE LA MAIRIE**

M. le maire expose qu'afin de pallier aux problèmes de stationnement et notamment aux voitures ventouses qui représentent entre 40% et 60% des véhicules stationnés, ce qui pose des problèmes d'accessibilité aux commerces la zone bleue sera étendue entre le rond-point de Maucoulet et l'Avenue de la Libération et la Place de la Mairie.

<b>Votants : 22</b> <b>Pour : 22 voix</b>
--

M. le maire ajoute que la zone bleue sera davantage contrôlée avec des verbalisations des contrevenants. Par ailleurs, il y a des projets de créations d'aires de stationnements plus écologiques au PLU ainsi que des études pour la création d'aires de covoiturages. Le projet d'aménagement du Castéra prévoira aussi des places supplémentaires.

Mme Sylvie ESCOFFIER est favorable à cette mesure d'extension de la zone bleue mais indique prêter attention au risque de vases communicants d'un secteur à l'autre. A noter que le parking près de la maison paroissiale connaît actuellement un phénomène de « squats ». Un portique y sera prochainement installé pour interdire l'accès aux camions et fourgons.

~o O o~

### **N°2020/35 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour la signature d'un avenant (tarification réduite familles de 3 enfants et plus) avec la Région Nouvelle Aquitaine. A noter que le transport scolaire est gratuit pour les familles et pris en charge à 100% par la mairie.

<b>Votants : 22</b> <b>Pour : 22 voix</b>
--

~o O o~

### **N°2020/36 DÉLIBÉRATION POUR LE VERSEMENT D'UNE PRIME SPÉCIALE AUX AGENTS TERRITORIAUX DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS**

<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>PRIME A VERSER en €</b>
<b>Corinne</b>	<b>ASSERE</b>	<b>100</b>
<b>Catherine</b>	<b>BERTIN</b>	<b>160</b>

<b>Marion</b>	<b>CAILLAUD</b>	<b>50</b>
<b>Francine</b>	<b>CHIVA</b>	<b>400</b>
<b>Nathalie</b>	<b>CLAVERIA</b>	<b>190</b>
<b>Laurence</b>	<b>CORRET</b>	<b>60</b>
<b>Laurence</b>	<b>CRESTE</b>	<b>200</b>
<b>Yves</b>	<b>FELIX</b>	<b>800</b>
<b>Marie-Claire</b>	<b>FRITZ</b>	<b>280</b>
<b>Vanessa</b>	<b>GENDROT</b>	<b>200</b>
<b>Florence</b>	<b>JOKIEL</b>	<b>80</b>
<b>Awa</b>	<b>KANDJI</b>	<b>200</b>
<b>Julie</b>	<b>KERZAZI</b>	<b>200</b>
<b>Thierry</b>	<b>LEPRIVEY</b>	<b>90</b>
<b>Patricia</b>	<b>MAURAC</b>	<b>330</b>
<b>Laurent</b>	<b>REMAUT</b>	<b>160</b>
<b>Elodie</b>	<b>RODRIGUES</b>	<b>50</b>
<b>Nathalie</b>	<b>ROULIERE</b>	<b>200</b>
<b>Dolores</b>	<b>RUDELIN</b>	<b>130</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 780</b>

<b>Votants : 22</b> <b>Pour : 22 voix</b>
--

~o O o~

### **N°2020/37 CREATION DE POSTES DE POLICIERS MUNICIPAUX DE CATEGORIE C**

Le départ à la retraite de l'ASVP qui a prolongé son service durant la crise sanitaire, nécessite un recrutement d'un policier municipal qui devrait remplir des missions plus larges notamment sur le stationnement, le code de l'urbanisme, les remblais etc...La publicité va être faite rapidement. Un jury de recrutement aura lieu ensuite.

M. le maire indique que le premier détenteur du pouvoir de police est le maire.

Mme Sylvie ESCOFFIER pense qu'un seul poste ne suffira pas au vu de l'étendue des missions.

Le maire soumet au Conseil municipal la création de postes de policiers municipaux de catégorie C

- 1 poste de gardien-brigadier
- 1 poste de brigadier-chef principal

<b>Votants : 22</b> <b>Pour : 22 voix</b>
--

~o O o~

### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Jean-Christophe SAURIAC : demande quand un règlement intérieur sera-t-il adopté ? Quel espace sera prévu pour l'opposition notamment au niveau des outils de communication ?

M. le maire répond dans les 6 mois conformément à la loi. Il précise aussi qu'un espace d'expression leur sera accordé dans le journal municipal alors que la loi ne l'y oblige pas.

M. Jean-Claude POINTET déplore la non association de l'opposition dans la gestion de la crise covid-19. M. le maire répond que c'était à eux de se manifester. L'information a été donnée de nombreux bénévoles se sont manifestés pour fabriquer des masques, faire des courses, aller chercher des médicaments ou autres services aux personnes vulnérables.

M. le maire rappelle qu'un recours contre l'élection du maire et des adjoints est en cours d'instruction en Préfecture et les nombreuses provocations et contestations de la part de l'opposition font régner un climat délétère et n'incite guère à la collaboration.

Mme Sylvie ESCOFFIER demande quelle sera la part de l'opposition dans les commissions municipales. M. le maire répond la place que la loi lui échoit.

~o O o~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

~o O o~